

Le Conseil répondit qu'il n'existait aucune preuve que les traiteurs en question étaient sujets anglais ; que d'ailleurs il regrettait beaucoup ces désordres, mais qu'il lui était impossible d'y mettre fin.

Il est bon de remarquer ici que les autorités prirent toujours des précautions, pour empêcher les traiteurs d'importer dans les territoires, des liqueurs alcooliques. Elles sévirent avec vigueur contre tous les délinquants. On comprend facilement, toutefois, que leur surveillance était souvent mise en défaut.

LE CONSEIL DE MANITOBA.

La même année, les habitants du Portage, au nombre d'environ 400, résolurent de se donner un gouvernement provisoire. Ils choisirent M. Thomas Spence pour leur président. Ce dernier s'adressa immédiatement au gouvernement impérial pour se faire reconnaître. Le Gouverneur-Général du Canada lui répondit, qu'il avait instruction de l'informer que cette organisation était illégale. Cette affaire n'eut pas plus de retentissement.

Toutefois, le 29 décembre 1868, M. F. H. Bunn présenta au Conseil d'Assiniboia une requête, par ordre d'un prétendu Conseil de Manitoba. Elle était signée par les habitants du Portage.

Après avoir énuméré tout ce que les colons avaient à souffrir de la part des sauvages, elle finissait par demander aide et protection, déclarant que si des secours n'étaient envoyés dans dix jours, les colons se rendraient justice eux-mêmes, au risque de soulever tous les sauvages.

Le Conseil décida d'envoyer un magistrat, le shériff et douze constables, à la Pointe-aux-Trembles pour rencontrer les colons du Portage et se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour punir les coupables. De là, ce contingent devait se rendre au camp des Sioux, pour tenir une enquête et arrêter les délinquants qui pourraient être identifiés. Une copie de cette résolution fut expédiée au prétendu Conseil de Manitoba, qui ne parut pas goûter cette offre. Dans tous les cas, le Conseil ne reçut aucune réponse et l'affaire en resta là.

LOI DES HOMESTEAD.

La paternité de la première loi des Homestead, au Nord-Ouest, appartient au Conseil d'Assiniboia et c'est à Sa Grandeur Mgr Taché que revient l'honneur de l'avoir préparée et présentée pour son